



## Vol a l'étalage pour 7 euro

Par **case67**, le **16/11/2007** à **22:27**

Bonjour, j'ai 16 an. Il y a un mois environ je me suis fais prendre possédant un collier de 7 euro volé. Ils ont porté plainte et on appelé mes parents. Je voulais savoir ce qu'il allait ce passé ( sachant que ces la premiere fois que je me fais prendre ) ... je vais avoir un casier judiciaire ? il se peut que le juge ne tienne pas compte de la plainte ? sa va me couté combien ?

Je regrette enormement ce que j'ai fais, j'y repense tout les jours ! de plus j'angoisse a mort !

Par **Jurigaby**, le **17/11/2007** à **14:40**

Bonjour.

Si le procureur de la république décide de poursuivre l'affaire en justice (ce qui n'est pas dit parce que pour 7 euros franchement...), vous pouvez encourir la peine de 3 ans de prisons et 45 000 euros d'amende..

Mais perso, je doute que ça aille jusqu'au procès.. Je pense plutot qu'il y aura un simple rappel à la loi donc pas d'inscription sur le Casier judiciaire.

Par **case67**, le **20/11/2007** à **19:17**

3 an de prison ... même si ces la premiere fois que j'ai à faire a la police ? je pourrais savoir

quand si je vais devoir aller au tribunal ou pas ?  
merci d'avance pour vos reponse

Par **Jurigaby**, le **20/11/2007** à **19:43**

Bonjour.

Le délai de precription est de 3 ans...Donc, le proc a trois ans pour saisir un tribunal..

Par **mymi**, le **21/11/2007** à **21:20**

Et si c'est pour 89 euro ?

Par **Jurigaby**, le **21/11/2007** à **22:10**

Même solution...

Et même si c'était à 100 000 euros...

Par **mymi**, le **11/12/2007** à **21:19**

Dans quel cas Le procureur Poursuivrait l'affaire sans suite ?

Par **Jurigaby**, le **11/12/2007** à **22:40**

Bonjour.

Si personne ne s'est constituée partie civile (victime qui demande réparation...), c'est le procureur qui choisit, il fait un peu ce qu'il veut...Cela peut donc varier en fonction des régions et surtout en fonction de la politique pénale menée par chaque parquet.

Autrement dit, si le procureur de votre région considère comme normal de poursuivre toutes les infractions, même les plus petites, alors c'est son choix..

Par **fritz974**, le **15/12/2007** à **14:07**

moi, je vous conseillerais d'aller demander pardon à la persone à qui vous avez volé le collier

et de lui demander de retirer sa plainte. Et surtout ne recommencez jamais plus.....

Par **case67**, le **16/12/2007** à **15:00**

J'ai voulu m'excusé ... mais je n'est plus le droit de rentré dans le centre commerciale ! Je ne pense pas que juste parce qu'on regrette ce que l'ona fait il enleverai la plainte , sa leur rapporte plus de la garder que de la supprimé.

En tout ca sa ve dire que pendant 3 an je vais stressé pour un vol de 7 euro ....

Par **fritz974**, le **16/12/2007** à **16:58**

vous n'avez plus le droit de rentrer dans le centre commercial mais vous avez toujours la possibilite d'ecrire au directeur du magasin... même si vous ne connaissez pas son nom, vous écrivez à " monsieur le directeur général du magasin X, adresse..."

ensuite vous formulez une belle lettre d'excuses ( vous pouvez vous faire aider pour la rediger... ). Je pense que ça peut marcher.... de toute manière qui ne tente rien n'a rien... qu'est-ce que ça vous coûte d'essayer....

Par **case67**, le **17/12/2007** à **19:36**

Vous avez tout a fais raison .. mais en se qui me concerne je pense que tout ceci remonte a trop loin pour pouvoir envoyer une lettre au directeur du magasin ( 2 mois ) Quoi que come on dis mieu vaut tard que jamais ....

Par **case67**, le **12/03/2008** à **14:14**

Cela fais maintenant 5 mois que je n'ai pas eu de nouvel concernant ce vol ... jusqu'a aujourd'hui ! J'ai reçu une convocation au comisariat, ils veulent que j'emmene la carte d'identité et que ma mère ou mon père vienne avec .... Je vais allé en prison ? Je vais devoir payer 45 000 euro ? ( je vie en alsace ! )

Sachez également que je n'ai pas pu envoyer de lettre au magasin ... Je n'en possédé pas le courage ( oui je sais je suis une lache ... )